

Bruxelles, le 16 janvier 2025.

Madame Steenbergen Mathilde,  
Directrice Générale,  
Avenue de la Toison d'or 87/3  
1060 BRUXELLES

**Concerne : Dépôt d'un préavis de grève pour la prison de Haren.**

Madame la Directrice Générale,

Conformément à l'arrêté royal du 19 novembre 2019 portant exécution des articles 15 et 16 de la loi du 23 mars 2019 concernant l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire, la CSC/ACV et la CGSLB/VSOA déposent un préavis de grève ayant pour motif :

- La sécurité du personnel à l'intérieur et à l'extérieur de la prison
- L'organisation et les conditions de travail de la prison

**La grève débutera à l'heure et à la date suivante : le 26.01.2025 à 22h jusqu'au 27.01.2025 à 22h**

Veuillez croire, Madame la Directrice générale, en nos sentiments distingués,

Claudine COUPIENNE  
Secrétaire permanente Justice CSC

Frank Connings  
Secretaris Justicie ACV

Eddy De SMEDT  
Secrétaire Fédéral SLFP